



VDLV obtient l'accréditation COFRAC pour la détermination de la concentration de nicotine

Pessac, le 28 juillet 2017

A propos du COFRAC

Organisme à but non lucratif créée en 1994, le Comité français d'accréditation – COFRAC – est l'instance nationale d'accréditation, véritable reconnaissance de l'accréditation comme activité d'intérêt général. Dans un souci d'indépendance et d'impartialité, tous les intérêts qui y sont liés sont représentés au sein des instances de décision.

Grâce à l'expertise de plus de 160 collaborateurs et d'un réseau de plus de 1 600 évaluateurs et experts techniques, le COFRAC poursuit son développement et renforce en permanence ses équipes pour assurer un meilleur service à ses clients. Organisé autour de quatre sections – Certifications, Inspection, Laboratoires et Santé Humaine –, le COFRAC fait face à la croissance continue des demandes d'accréditation. Le cap des 3 500 accréditations et missions connexes a été atteint, fin 2015, tous secteurs confondus.

Le COFRAC est signataire d'accords multilatéraux, faisant bénéficier l'accréditation française d'une reconnaissance dans plus de 80 pays et favorisant ainsi la libre circulation des produits et services.

Fondée par Vincent Cuisset, métrologue de formation, la société VDLV produit en France depuis 2012, des e-liquides pour vaporisateur personnel. Dès sa création, VDLV a su adapter ses règles de fabrication en se basant sur un référentiel qualité exigeant et devient ainsi, en septembre 2016, le 1^{er} fabricant français à recevoir la certification AFNOR pour la qualité de ses e-liquides (norme AFNOR XP-D90-300 partie 2).

VDLV dispose d'un laboratoire d'analyse interne situé en plein cœur de sa production afin de mesurer en temps réel la qualité de ses produits et d'instaurer des procédures de contrôle de traçabilité innovantes.



Ce laboratoire est aujourd'hui accrédité COFRAC pour la détermination de la concentration en nicotine de 0 à 100 mg/ml sur des échantillons sous forme liquide par méthode de dosage HPLC avec détecteur UV.

Cette accréditation est née d'une démarche volontaire. Elle consiste à vérifier que des produits, services, systèmes, installations et personnels répondent à des exigences spécifiques établies par un organisme d'évaluation de conformité.

VDLV qui bénéficie déjà d'une expertise reconnue dans l'analyse et la qualité de ses produits, a reçu cette accréditation en mai 2017. Elle symbolise la reconnaissance du savoir-faire de l'entreprise et permet de mettre en évidence son sérieux et ses exigences. Il est important de souligner que **VDLV est le 1^{er} laboratoire indépendant accrédité pour la détermination de la concentration de nicotine**. Ce résultat est l'aboutissement de travaux engagés auprès du COFRAC depuis 2 ans et demi. Au cours de cette période, VDLV a été audité à plusieurs reprises par des évaluateurs et experts techniques qui ont permis la mise en place de procédures et de contrôles qualité encore plus rigoureux.

Dans le cadre du processus d'accréditation COFRAC, les évaluations ont été menées sur la base de la norme internationale NF EN ISO 17025 (Septembre 2005) en vigueur, relative aux exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'essais, d'analyses ou d'étalonnage, à savoir :

- >> une estimation rigoureuse des incertitudes sur les résultats,
- >> l'utilisation de matériaux de référence certifiés,
- >> un contrôle métrologique des instruments et équipements de mesure afin de les maintenir dans le système de mesure international.

Cela nécessite une traçabilité sur tous les étalonnages et sur les analyses effectuées par les départements analyse et QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement). **En contribuant à l'amélioration continue des contrôles ainsi que de la qualité des produits et des services mis sur le marché, l'accréditation renforce la confiance des utilisateurs tout en constituant un sérieux atout différenciateur pour les entités qui y ont recours.** De plus, le laboratoire de VDLV est aujourd'hui en mesure de proposer ces prestations d'analyses COFRAC à ses clients.

Dans le cadre de la commercialisation de la nicotine vapologique de VDLV en septembre prochain, cette accréditation devrait sans nul doute permettre à l'entreprise de maintenir son avance sur l'exigence vapologique de ses produits.